

Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

• Conseillers élus : 79 ..... \* En exercice : 79.....

• Présents : 75

M. André WOJCIECHOWSKI, Président Sortant,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, BORN, BADO, DELLES, THIS, MAYOT, ADIER, Mmes NICOLAS, PILARD, MM. SCHIRLE, RENARD, WALKOWIAK, Mme BUSDON,  
MM. CLAISER, BOHN, ZIMNY, Mme LATTA, MM. STAUB, Gabriel MULLER, THISSE, IMHOFF, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, YAHIAOUI, CLAMME, MARET,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, SCHULER, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, BINTZ, MEKETYN, Mme CORDIER,  
MM. LALLOUETTE, LANG, STINCO, Mme LUDMANN, M. TREUVELOT, Mme ATTOU, MM. Vincent MULLER, RISCH, Mme GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER,  
Mme SCHWEITZER, M. YILDIRIM, Mme Carine MULLER, M. LETULLIER, Mme BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme KLEIN-MORAWSKI, MM. VECCHIO, GAUDIG,  
MM. HELFENSTEIN, BREM, Mmes NACIRI, PILI, MM. KLEIN, FRANKE, PIERSON, COSCARELLA, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• Absent représenté par son suppléant : 0

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 4

M. Laurent FILLIUNG (Frémestroff) à M. Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing) ;  
Mme Amandine GUERIN, (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN (St Avold) ;  
Mme Monique BETTINGER (St Avold) à M. Umit YILDIRIM (St Avold) ;  
Mme Sarah BACH (St Avold) à Mme Carine MULLER (St Avold) ;

• Absent non excusé : 0

#### Point n° 1

**OBJET** : Installation du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

**Rapporteur** : M. André WOJCIECHOWSKI, Président Sortant.

A la suite du renouvellement des élections municipales et communautaires qui se sont déroulées les dimanches 15 mars (1<sup>er</sup> tour) et 28 juin 2020 (2<sup>ème</sup> tour), M. André WOJCIECHOWSKI, Président sortant, procède à la désignation des conseillers communautaires, pour la mandature 2020-2026, en vertu des statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, arrêté préfectoral n°2019.DCL/1-084 du 27 décembre 2019.

En conséquence, sont installés au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération 'Saint-Avold Synergie' :

- **ALTRIPPE** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Alain KONIECZNY  
Suppléant : M. Gérard BIJAYE
- **ALTVILLER** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Jean-Jacques BALLEVRE  
Suppléant : M. Claude DERU
- **BARONVILLE** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Bernard JACQUOT  
Suppléant : Mme Marie-Pierre PELTIER

- **BERIG-VINTRANGE** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Guy BORN  
Suppléant : Mme Marie-Thérèse SIMONIN
- **BIDING** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Christophe BADO  
Suppléant : M. Gilles ESTREICH
- **BISTROFF** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Jean DELLES  
Suppléant : M. Jean-Marie HEMMER
- **BOUSTROFF** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Rémy THIS  
Suppléant : M. Richard GAMBALONGA
- **BRULANGE** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Jean-Claude MAYOT  
Suppléant : M. Pascal NOEL
- **CARLING** (4 Conseillers Communautaires)  
M. Gaston ADIER  
Mme Marielle NICOLAS  
Mme Gabrielle PILARD  
M. Kurt SCHIRLE
- **DESTRY** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Philippe RENARD  
Suppléant : Mme Françoise CANTENEUR
- **DIESEN** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Gabriel WALKOWIAK  
Suppléant : Mme Priscilla KIRCHMANN
- **DIFFEMBACH-LES-HELLIMER** (1 Conseiller Communautaire)  
Mme Suzanne BUSDON  
Suppléant : M. Pierre MENNEL
- **EINCHEVILLE** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Julien CLAISER  
Suppléant : M. Nicolas BARTHEN
- **ERSTROFF** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Jean-Claude BOHN  
Suppléant : Mme Anna THIEL
- **FOLSCHVILLER** (4 Conseillers Communautaires)  
M. Didier ZIMNY  
Mme Stéphanie LATTA  
M. Claude STAUB  
M. Gabriel MULLER  
**FREMESTROFF** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Laurent FILLIUNG  
Suppléant : Mme Marie-Noëlle MARX

- **FREYBOUSE (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Sébastien THISSE  
Suppléant : M. Patrice BISCHOFF
- **GRENING (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Roland IMHOFF  
Suppléant : M. Bernard DREYDEMY
- **GROSTENQUIN (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Patrick SEICHEPINE  
Suppléant : M. Armand CHARPENTIER
- **GUESSLING-HEMERING (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Rémy FRANCK  
Suppléant : M. Jonathan APPEL
- **HARPRICH (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Jean-Paul ADRIAN  
Suppléant : M. Bernard MOLTER
- **HELLIMER (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Romuald YAHIAOUI  
Suppléant : M. Patrick EGLOFF
- **LACHAMBRE (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Sébastien CLAMME  
Suppléant : Mme Astride BRISTIEL
- **LANDROFF (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Sébastien MARET  
Suppléant : M. Jean VINGERT
- **LANING (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Dominique GROSS  
Suppléant : M. Alain KIRCH
- **LELLING (1 Conseiller Communautaire)**  
M. René KAPFER  
Suppléant : M. Gérard SIMON
- **LEYVILLER (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Daniel BALLIE  
Suppléant : M. Denis WAGNER
- **L'HOPITAL (6 Conseillers Communautaires)**  
M. Emmanuel SCHULER  
Mme Myriame HOMBOURGER  
M. Yves GRESSET  
Mme Myriam TRIDEMY  
M. Michel MALGLAIVE  
M. Fabrice MAJEWSKI
- **LIXING-LES-ST AVOLD (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Robert BINTZ  
Suppléant : M. Patrick DECKBER

- **MACHEREN (3 Conseillers Communautaires)**  
M. Jean MEKETYN  
Mme Erica CORDIER  
M. Jean-Paul LALLOUETTE
  
- **MAXSTADT (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Sébastien LANG  
Suppléant : M. Bernard NOEL
  
- **MORHANGE (4 Conseillers Communautaires)**  
M. Christian STINCO  
Mme Hélène LUDMANN  
M. Bernard TREUVELOT  
Mme Malika ATTOU
  
- **PETIT-TENQUIN (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Vincent MULLER  
Suppléant : M. Romain KOENIG
  
- **PORCELETTE (3 Conseillers Communautaires)**  
M. Alain RISCH  
Mme Marie-France GUERRIERO  
M. René MICK
  
- **RACRANGE (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Laurent MENIERE  
Suppléant : M. Eric CUNY
  
- **SAINT-AVOLD (19 Conseillers Communautaires)**  
M. René STEINER  
Mme Raymonde SCHWEITZER  
M. Umit YILDIRIM  
Mme Carine MULLER  
M. Alain LETULLIER  
Mme Myrna BECKER-BARDELMANN  
M. Pascal LAUER  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI  
M. Gaetan VECCHIO  
Mme Amandine GUERIN  
M. Lothaire GAUDIG  
Mme Monique BETTINGER  
M. Pascal HELFENSTEIN  
Mme Sarah BACH  
M. Jean-Claude BREM  
M. André WOJCIECHOWSKI  
Mme Edahbia NACIRI  
M. Tristan ATMANIA  
Mme Nathalie PILI
  
- **SUISSE (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Jean-Luc KLEIN  
Suppléant : M. Cyrille NOTIN
  
- **VAHL-EBERSING (1 Conseiller Communautaire)**  
M. Antoine FRANKE  
Suppléant : M. Frédéric MARTINELLE

- **VALLERANGE** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Roger PIERSON  
Suppléant : M. Charlie MIELLE
  
- **VALMONT** (3 Conseillers Communautaires)  
M. Salvatore COSCARELLA  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS  
M. Jean TOURSCHER
  
- **VILLER** (1 Conseiller Communautaire)  
M. Cédric MULLER  
Suppléant : M. Christophe DOUET

Après avoir donné connaissance de la désignation des conseillers communautaires, le Président sortant, André WOJCIECHOWSKI, déclare installé le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération 'Saint-Avold Synergie' en confirmant le Conseiller Communautaire le plus jeune, M. Tristan ATMANIA comme secrétaire de séance.

Et, M. le Président précise que la Comptable de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est Mme Joëlle DE SANTIS et la Conseillère aux décideurs locaux, Mme Joëlle METZ.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 27 juillet 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 75**

M. Robert BINTZ, Président d'Age,

Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,

MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, BORN, BADO, DELLES, THIS, MAYOT, ADIER, Mmes NICOLAS, PILARD, MM. SCHIRLE, RENARD, WALKOWIAK, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, ZIMNY, Mme LATTA, MM. STAUB, Gabriel MULLER, THISSE, IMHOFF, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, YAHIAOUI, CLANME, MARET, MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, SCHULER, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, MEKETYN, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, LANG, STINCO, Mme LUDMANN, M. TREUVELOT, Mme ATTOU, MM. Vincent MULLER, RISCH, Mme GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mme SCHWEITZER, M. YILDIRIM, Mme Carine MULLER, M. LETULLIER, Mme BECKER-BARDELMANN, MM. LAUER, VECCHIO, GAUDIG, MM. HELFENSTEIN, BREM, WOJCIECHOWSKI Mme NACIRI, M. ATMANIA, Mme PILI, MM. KLEIN, FRANKE, PIERSON, COSCARELLA, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 0**

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 4**

M. Laurent FILLIUNG (Frémestroff) à M. Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing) ;

Mme Amandine GUERIN, (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN (St Avold) ;

Mme Monique BETTINGER (St Avold) à M. Umit YILDIRIM (St Avold) ;

Mme Sarah BACH (St Avold) à Mme Carine MULLER (St Avold) ;

• **Absent non excusé : 0**

---

#### Point n° 2

**OBJET** : Election du Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

**Rapporteur** : M. Robert BINTZ, Président d'Age.

En vertu des dispositions des articles L. 5211-2, L. 5211-6 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Robert BINTZ, Président d'Age, invite les candidats à la Présidence de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, à se faire connaître en vue de procéder à son élection, au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

M. Robert BINTZ, Président d'Age, procède à l'appel à candidature puis au vote.

Deux candidatures sont enregistrées :

- M. Salvatore COSCARELLA, Conseiller Communautaire de Valmont ;
- M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de Saint-Avold.

Les différents candidats présentent leur projet au Conseil Communautaire.

Après cette présentation, M. Robert BINTZ invite le Conseil Communautaire à procéder au vote du 1<sup>er</sup> tour de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Après dépouillement, le vote du premier tour donne les résultats suivants :

- Votants	:	79
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :		79
- Bulletins blancs	:	3
- Bulletin nul	:	0
- Suffrages exprimés	:	76
- Majorité absolue	:	38

Ont obtenu :

- M. Salvatore COSCARELLA	:	70 (soixante-dix) voix,
- M. Tristan ATMANIA	:	6 (six) voix,

M. Salvatore COSCARELLA ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, M. le Président d'Age proclame M. Salvatore COSCARELLA, Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et lui adresse ses félicitations.

M. Salvatore COSCARELLA reçoit ce mandat qui lui a été confié, avec fierté et humilité.

Il accepte cette fonction exaltante chargée de lourdes responsabilités et d'engagements en respect de la confiance qui lui a été témoigné.

Tout au long du mandat, il s'efforcera de mettre en conformité ses actes avec ses convictions, de rechercher avec les Conseillers Communautaires, une véritable cohérence pour la nécessaire réflexion et les actions concrètes, même si tout ne peut être fait.

Dans un souci de toujours dire NOUS et jamais JE, c'est avec ce même esprit qu'il animera cette organisation collective du travail au sein de l'équipe communautaire.

Il souhaite que soit fait preuve d'esprit constructif, de sérénité, de respect des points de vue des uns et des autres.

Il sait le travail qui devra être accompli ensemble et les enjeux majeurs de ce mandat. Il connaît la complexité des dossiers imposés aujourd'hui et pour lesquels il faudra faire face dans le consensus et la sérénité qui sont nécessaires à la prise de bonnes décisions pour la collectivité.

Il sait les attentes de chacune et chacun des conseillers dans l'organisation, la gestion et la méthode de cette intercommunalité.

Il assure, en tant que Président, de sa disponibilité pour faire en sorte que chacun puisse véritablement donner sa mesure et apporter sa touche personnelle à l'œuvre collective qui sera la leur.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 27 juillet 2020  
Le Président,



S. COSCARELLA

Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

• Conseillers élus : 79 ..... • En exercice : 79.....

• Présents : 75

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, BORN, BADO, DELLES, THIS, MAYOT, ADIER, Mmes NICOLAS, PILARD, MM. SCHIRLE, RENARD, WALKOWIAK, Mme BUSDON,  
MM. CLAISER, BOHN, ZIMNY, Mme LATTA, MM. STAUB, Gabriel MULLER, THISSE, IMHOFF, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, YAHIAOUI, CLAMME, MARET,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, SCHULER, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, BINTZ, MEKETYN, Mme CORDIER,  
MM. LALLOUETTE, LANG, STINCO, Mme LUDMANN, M. TREUVELOT, Mme ATTOU, MM. Vincent MULLER, RISCH, Mme GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER,  
Mme SCHWEITZER, M. YILDIRIM, Mme Carine MULLER, M. LETULLIER, Mme BECKER-BARDELMANN, MM. LAUER, VECCHIO, GAUDIG,  
MM. HELFENSTEIN, BREM, WOJCIECHOWSKI Mme NACIRI, M. ATMANIA, Mme PILI, MM. KLEIN, FRANKE, PIERSON, Mme KLUCZYK-WEISS,  
MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• Absent représenté par son suppléant : 0

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 4

M. Laurent FILLIUNG (Frémestroff) à M. Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing) ;  
Mme Amandine GUERIN, (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN (St Avold) ;  
Mme Monique BETTINGER (St Avold) à M. Umüt YILDIRIM (St Avold) ;  
Mme Sarah BACH (St Avold) à Mme Carine MULLER (St Avold) ;

• Absent non excusé : 0

#### Point n° 3

**OBJET** : Création des postes de Vice-Présidents.

**Rapporteur** : M. Salvatore COSCARELLA, Président

En vertu des dispositions des articles L. 5211-2, L. 5211-6 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-Présidents est limité à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif du Conseil Communautaire, dans la limite de 15 Vice-Présidents, sauf si la délibération est prise à la majorité des deux tiers, auquel cas ce maximum est de 30 % (arrondi à l'entier inférieur) de l'effectif du Conseil Communautaire, toujours dans la limite de 15 Vice-Présidents.

M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie propose de voter pour 13 Vice-Présidents et 2 Conseillers Communautaire Délégués avec délégation de fonction.

Il soumet au vote du Conseil Communautaire la création de 13 postes de Vice-Présidents et 2 Conseillers Communautaires Délégués.



**Discussions :**

M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold souhaite rappeler à M. le Président, l'importance de laisser les Maires Acteurs de leur Territoire, et tient à rappeler à ce dernier qu'il peut compter sur lui et qu'il a toute sa confiance.

M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold demande à M. le Président, d'effectuer rapidement un audit financier afin de connaître l'état des finances de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

M. le Président de la CASAS en prend acte.

**Décision du Conseil Communautaire :**


Suite à ses interventions, le Conseil Communautaire adopte la création de 13 postes de Vice-Présidents et 2 Conseillers Communautaires Délégués à la majorité des suffrages exprimés.

A voté contre : M. DELLES (Bistroff)

S'est abstenue : Mme BUSDON (Diffembach-Lès-Hellimer)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 27 juillet 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 70**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, BORN, BADO, DELLES, THIS, MAYOT, ADIER, Mmes NICOLAS, PILARD, MM. SCHIRLE, RENARD, WALKOWIAK, Mme BUSDON,  
MM. CLAISER, BOHN, ZIMNY, Mme LATTA, MM. STAUB, Gabriel MULLER, THISSE, IMHOFF, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, YAHIAOUI, CLAMME, MARET,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, SCHULER, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, BINTZ, MEKETYN, Mme CORDIER,  
MM. LALLOUETTE, LANG, STINCO, Mme LUDMANN, M. TREUVELOT, Mme ATTOU, MM. Vincent MULLER, RISCH, Mme GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER,  
Mme SCHWEITZER, M. YILDIRIM, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG, HELFENSTEIN, Mmes NACIRI, PILI, MM. KLEIN, FRANKE, PIERSON,  
Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absent représenté par son suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 4**  
M. Laurent FILLIUNG (Frémestroff) à M. Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing) ;  
Mme Amandine GUERIN (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN (St Avold) ;  
Mme Monique BETTINGER (St Avold) à M. Umüt YILDIRIM (St Avold) ;  
Mme Sarah BACH (St Avold) à Mme Carine MULLER (St Avold) ;
- **Partis en cours de séance en ayant donné procuration à des membres présents : 5**  
M. André WOJCIECHOWSKI (St Avold) à M. Tristan ATMANIA (St Avold) à partir du vote du 4<sup>ème</sup> Vice-Président ;  
M. Jean-Claude BREM (St Avold) à M. Pascal LAUER (St Avold) à partir du vote du 10<sup>ème</sup> Vice-Président ;  
M. Gaëtan VECCHIO (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG (St Avold) à partir du vote du 10<sup>ème</sup> Vice-Président ;  
M. Tristan ATMANIA (St Avold) à M. Jean-Paul LALLOUETTE (Macheren) à partir du vote du 11<sup>ème</sup> Vice-Président ;  
M. Alain LETULLIER (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER (St Avold) à partir du vote du 13<sup>ème</sup> Vice-Président.

- **Absent non excusé : 0**

#### Point n° 4

**OBJET : Election des Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.**

**Rapporteur : M. Salvatore COSCARELLA, Président**

Le nombre de postes de Vice-Présidents ayant été fixé par le Conseil Communautaire, en séance de ce jour, point n°3, M. le Président de la CASAS procède dans les formes requises par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2122-7), à l'élection des Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, au scrutin secret à la majorité absolue, étant précisé qu'il n'est pas possible d'élire les Vice-Présidents par un scrutin de liste.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

M. le Président de la CASAS procède à l'élection des Vice-Présidents et propose la candidature des Conseillers Communautaires suivants aux postes de Vice-Présidents :

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : M. Bernard TREUVELOT  
en charge du Tourisme (aménagement et promotion des zones touristiques et des zones classées biodiversité – Natura 2000-, de l'Office de Tourisme, du Salon de l'Agriculture, de l'Hôtellerie et de l'Hébergement de Loisirs, du soutien aux animations.
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Umit YILDIRIM  
en charge du Développement Economique et de l'attractivité du territoire (zones d'activités immobilier professionnel, accueil des nouvelles entreprises)
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Gaston ADIER  
en charge des Travaux, du Patrimoine Communautaire, de la Sécurité et de l'accessibilité des ERP, du SIG et du Cadastre, et des Relations Transfrontalières.
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Romuald YAHIAOUI  
en charge des Finances, de la planification budgétaire et des ressources, des Affaires Juridiques.
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Jean-Jacques BALLEVRE  
en charge de la gestion de l'eau potable, des eaux pluviales, de l'assainissement, du chauffage urbain SYNERGIS et GEMAPI.
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Gabriel WALKOWIAK  
en charge de la Politique du logement, l'Habitat et le cadre de vie, et de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage sur le Territoire Communautaire.
- 7<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Bernard JACQUOT  
en charge de l'Aménagement du Territoire, de l'urbanisme prévisionnel et du renouvellement urbain, des affaires foncières, de la promotion et mise en valeur de l'attractivité des centres bourgs, du numérique et très haut débit, du SCOT et de l'Action Cœur de Ville.
- 8<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Antoine FRANKE  
en charge de la ruralité et des Maisons de Services.
- 9<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Jean MEKETYN  
en charge de l'Environnement, des Déchetteries Communautaires, de la Collecte des Ordures Ménagères et des déchets sur le Territoire Communautaire, du SYDEME et de la fourrière animale.
- 10<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Emmanuel SCHULER  
en charge de la politique associative, des équipements culturels et de loisirs, de l'organisation des secours sur le territoire.
- 11<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Didier ZIMNY  
en charge de l'emploi (Mission Locale), des actions d'insertion, d'adaptation et de reconversion professionnelle, de la formation (enseignement supérieur et service aux étudiants), de la recherche (développement et soutien aux innovations technologiques) et de la Politique de la Ville.
- 12<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Robert BINTZ  
en charge des Transports Urbains, des réseaux ferrés et de l'accessibilité, de l'éco-mobilité et du co-voiturage.
- 13<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Philippe RENARD  
en charge de la Communication, de l'information de la population sur les actions intercommunales, de la coordination et de la liaison entre communes (actions, animations propreté).

Deux autres candidatures ont été enregistrées : celles de M. Gabriel MULLER, Conseiller Communautaire de FOLSCHVILLER pour la 2<sup>ème</sup> Vice-Présidence, et de M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de ST AVOLD pour la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidence.

Il est procédé au vote de l'élection des 13 Vice-Présidents, conformément aux dispositions de l'article L-65 du Code Electoral.

### Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président :

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 79
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- Bulletins blancs : 8
- Bulletin nul : 0
- Majorité absolue : 36
- Assesseur : Mme Malika ATTOU
  
- Bernard TREUVELOT 64 (soixante-quatre) voix
- Christian STINCO 3 (trois) voix
- Tristan ATMANIA 2 (deux) voix
- Gaston ADIER 1 (une) voix
- Emmanuel SCHULER 1 (une) voix

M. le Président proclame M. Bernard TREUVELOT élu en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

### Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président :

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 79
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- Bulletins blancs : 5
- Bulletin nul : 1
- Majorité absolue : 37
- Assesseurs : Mmes Carine MULLER et Nathalie PILI, M. Romuald YAHIAOUI
  
- Umut YILDIRIM 44 (quarante-quatre) voix
- Gabriel MULLER 26 (vingt-six) voix
- André WOJCIECHOWSKI 2 (deux) voix
- Tristan ATMANIA 1 (une) voix

M. le Président proclame M. Umut YILDIRIM élu en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

**Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 79
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- Bulletins blancs : 20
- Bulletin nul : 1
- Majorité absolue : 29
- Assesseur : M. Kurt SCHIRLE
  
- Gaston ADIER 37 (trente-sept) voix
- René STEINER 4 (quatre) voix
- Emmanuel SCHULER 3 (trois) voix
- Tristan ATMANIA 3 (trois) voix
- Edahbia NACIRI 2 (deux) voix
- Kurt SCHIRLE 1 (une) voix
- Guy BORN 1 (une) voix
- Sébastien LANG 1 (une) voix
- Jean-Jacques BALLEVRE 1 (une) voix
- Myrna BECKER-BARDELMANN 1 (une) voix
- Gaétan VECCHIO 1 (une) voix
- Umut YILDIRIM 1 (une) voix
- André WOJCIECHOWSKI 1 (une) voix
- Sébastien MARET 1 (une) voix

M. le Président proclame M. Gaston ADIER élu en qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

**Election du 4<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 79
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- Bulletins blancs : 7
- Bulletin nul : 1
- Majorité absolue : 36
- Assesseur : M. Jean-Claude BOHN
  
- Romuald YAHIAOUI 54 (cinquante-quatre) voix
- Pascal LAUER 6 (six) voix
- André WOJCIECHOWSKI 2 (deux) voix
- Alain RISCH 2 (deux) voix
- Jean-Claude BREM 2 (deux) voix
- Sébastien THISSE 1 (une) voix
- Jean DELLES 1 (une) voix
- René STEINER 1 (une) voix
- Emmanuel SCHULER 1 (une) voix
- Antoine FRANKE 1 (une) voix

M. le Président proclame M. Romuald YAHIAOUI élu en qualité de 4<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

**Election du 5<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 79
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- Bulletins blancs : 8
- Bulletin nul : 1
- Majorité absolue : 35
- Assesseur : M. Jean TOURSCHER
  
- Jean-Jacques BALLEVRE 50 (cinquante) voix
- Alain RISCH 4 (quatre) voix
- Julien CLAISER 2 (deux) voix
- Patrick SEICHEPINE 2 (deux) voix
- Marielle NICOLAS 1 (une) voix
- Carine MULLER 1 (une) voix
- René KAPFER 1 (une) voix
- André WOJCIECHOWSKI 1 (une) voix
- Jean DELLES 1 (une) voix
- Sébastien MARET 1 (une) voix
- Sébastien LANG 1 (une) voix
- Bernard JACQUOT 1 (une) voix
- Umut YILDIRIM 1 (une) voix
- Guy BORN 1 (une) voix
- Gabriel MULLER 1 (une) voix
- Cédric MULLER 1 (une) voix

M. le Président proclame M. Jean-Jacques BALLEVRE élu en qualité de 5<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

**Election du 6<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 79
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- Bulletins blancs : 12
- Bulletin nul : 0
- Majorité absolue : 34
- Assesseur : M. Philippe RENARD
  
- Gabriel WALKOWIAK 50 (cinquante) voix
- Alain RISCH 4 (quatre) voix
- Stéphanie LATTA 2 (deux) voix
- Rémy THIS 2 (deux) voix
- Cédric MULLER 1 (une) voix
- Sébastien MARET 1 (une) voix
- Gabrielle PILARD 1 (une) voix
- Gaétan VECCHIO 1 (une) voix
- Sarah BACH 1 (une) voix
- Christophe BADO 1 (une) voix
- Jean-Claude BOHN 1 (une) voix

- Julien CLAISER 1 (une) voix
- Carine MULLER 1 (une) voix
- Dominique GROSS 1 (une) voix

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le 28/07/2020

S L O

ID : 057-200087502-20200716-CC\_20200716\_04-DE

M. le Président proclame M. Gabriel WALKOWIAK élu en qualité de 6<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

### Election du 7<sup>ème</sup> Vice-Président :

M. Tristan ATMANIA demande la parole à M. le Président et s'interroge, sans remettre en cause les compétences de M. JACQUOT, sur l'opportunité de confier le Cœur de Ville à un Maire issu du territoire Morhangeois, en sachant que le projet Cœur de Ville concerne la Ville de Saint-Avold et que l'Agglomération pilote, coordonne et a un rôle majeur dans le projet.

Il estime qu'il faut des personnes entièrement mobilisées sur la thématique, qui seront en capacité immédiate de connaître les interlocuteurs, d'aller solliciter les subventions et d'accompagner la Ville de Saint-Avold sur le financement des projets qu'elle souhaitera porter.

Il pense qu'il est nécessaire que ce dossier soit gardé dans le giron Naborien.

Il propose que cette thématique soit adressée au Vice-Président Naborien, auquel cas, il présentera sa candidature.

M. le Président maintient sa position sur les compétences attribuées à la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidence.

M. Tristan ATMANIA se présente alors pour la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidence, face à M. JACQUOT, proposé par M. le Président.

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 79
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- Bulletins blancs : 6
- Bulletin nul : 1
- Majorité absolue : 36
- Assesseurs : M. Jean-Claude MAYOT et Mme Nathalie PILI

- Bernard JACQUOT 50 (cinquante) voix
- Tristan ATMANIA 7 (sept) voix
- Sébastien MARET 6 (six) voix
- Gabrielle PILARD 2 (deux) voix
- Stéphanie LATTI 2 (deux) voix
- Alain RISCH 1 (une) voix
- Sébastien THISSE 1 (une) voix
- André WOJCIECHOWSKI 1 (une) voix
- Gaston ADIER 1 (une) voix
- Jean DELLES 1 (une) voix
- Sarah BACH 1 (une) voix

M. le Président proclame M. Bernard JACQUOT élu en qualité de 7<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

**Election du 8<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 79
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- Bulletins blancs : 8
- Bulletin nul : 0
- Majorité absolue : 36
- Assesseur : M. Jean-Luc KLEIN
  
- Antoine FRANKE 42 (quarante-deux) voix
- Cédric MULLER 12 (douze) voix
- Rémy FRANCK 4 (quatre) voix
- Sébastien MARET 2 (deux) voix
- Edahbia NACIRI 2 (deux) voix
- Carine MULLER 2 (deux) voix
- Alain RISCH 1 (une) voix
- Suzanne BUSDON 1 (une) voix
- Gabriëlle PILARD 1 (une) voix
- Gabriel MULLER 1 (une) voix
- Kurt SCHIRLE 1 (une) voix
- Emmanuel SCHULER 1 (une) voix
- Patrick SEICHEPINE 1 (une) voix

M. le Président proclame M. Antoine FRANKE élu en qualité de 8<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

**Election du 9<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 76
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 76
- Bulletins blancs : 8
- Bulletin nul : 3
- Majorité absolue : 33
- Assesseur : M. Jean MEKETYN
  
- Jean MEKETYN 39 (trente-neuf) voix
- Jean-Luc KLEIN 9 (neuf) voix
- Cédric MULLER 3 (trois) voix
- Suzanne BUSDON 2 (deux) voix
- Guy BORN 2 (deux) voix
- Gabriel MULLER 2 (deux) voix
- Gaston ADIER 1 (une) voix
- André WOJCIECHOWSKI 1 (une) voix
- Carine MULLER 1 (une) voix
- Raymonde SCHWEITZER 1 (une) voix
- Sarah BACH 1 (une) voix
- Kurt SCHIRLE 1 (une) voix
- Laurent FILLIUNG 1 (une) voix
- Emmanuel SCHULER 1 (une) voix



M. le Président proclame M. Jean MEKETYN élu en qualité de 9<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

### Election du 10<sup>ème</sup> Vice-Président :

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 79
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- Bulletins blancs : 8
- Bulletin nul : 1
- Majorité absolue : 35
- Assesseur : M. Michel MALGLAIVE
  
- Emmanuel SCHULER 47(quarante-sept) voix
- Christophe BADO 9 (neuf) voix
- Sébastien MARET 4 (quatre) voix
- André WOJCIECHOWSKI 3 (trois) voix
- Alain RISCH 2 (deux) voix
- Carine MULLER 2 (deux) voix
- René MICK 1 (une) voix
- Jean DELLES 1 (une) voix
- Gabriel WALKOWIAK 1 (une) voix
- Didier ZIMNY 1 (une) voix
- Suzanne BUSDON 1 (une) voix
- Edahbia NACIRI 1 (une) voix

M. le Président proclame M. Emmanuel SCHULER élu en qualité de 10<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

### Election du 11<sup>ème</sup> Vice-Président :

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants : 79
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- Bulletins blancs : 5
- Bulletin nul : 0
- Majorité absolue : 37
- Assesseur : Mme Stéphanie LATTA
  
- Didier ZIMNY 52 (cinquante-deux) voix
- Patrick SEICHEPINE 11 (onze) voix
- Gabriel MULLER 4 (quatre) voix
- Suzanne BUSDON 2 (deux) voix
- Marie-France GUERRIERO 1 (une) voix
- Myriam TRIDEMY 1 (une) voix
- Gabrielle PILARD 1 (une) voix
- Carine MULLER 1 (une) voix
- Gaston ADIER 1 (une) voix

M. le Président proclame M. Didier ZIMNY élu en qualité de 11<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

**Election du 12<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants :	79
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	79
- Bulletins blancs :	13
- Bulletin nul :	4
- Majorité absolue :	31
- Assesseur : M. Jean MEKETYN	
- Robert BINTZ	32 (trente-deux) voix
- Sébastien THISSE	11 (onze) voix
- Suzanne BUSDON	3 (trois) voix
- Jean DELLES	3 (trois) voix
- Umit YILDIRIM	2 (deux) voix
- Laurent MENIERE	2 (deux) voix
- André WOJCIECHOWSKI	2 (deux) voix
- Kurt SCHIRLE	1 (une) voix
- Sébastien MARET	1 (une) voix
- Gaston ADIER	1 (une) voix
- Didier ZIMNY	1 (une) voix
- Malika ATTOU	1 (une) voix
- Sarah BACH	1 (une) voix
- Daniel BALLIE	1 (une) voix

M. le Président proclame M. Robert BINTZ élu en qualité de 12<sup>ème</sup> Vice-Président et lui adresse ses félicitations.

**Election du 13<sup>ème</sup> Vice-Président :**

Après dépouillement, le vote donne le résultat suivant :

- Votants :	79
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	79
- Bulletins blancs :	8
- Bulletin nul :	2
- Majorité absolue :	35
- Assesseur : M. Jean-Claude BOHN	
- Philippe RENARD	48 (quarante-huit) voix
- Rémy FRA NCK	6 (six) voix
- Suzanne BUSDON	4 (quatre) voix
- Guy BORN	2 (deux) voix
- Gabrielle PILARD	1 (une) voix
- Emmanuel SCHULER	1 (une) voix
- Gabriel WALKOWIAK	1 (une) voix
- Daniel BALLIE	1 (une) voix
- Nathalie PILI	1 (une) voix
- Jean DELLES	1 (une) voix
- Carine MULLER	1 (une) voix
- Mariolle NICOLAS	1 (une) voix
- Olga KLUCZYK-WEISS	1 (une) voix

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le 28/07/2020

13 Vice-Président et lui  
ID : 057-200067502-20200716-CC\_20200716\_04-DE

M. le Président proclame M. Philippe RENARD élu en qualité de  
adresse ses félicitations.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 27 juillet 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 68**

M. Salvatore COSCARELLA, Président  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, BORN, BADO, DELLES, THIS, MAYOT, ADIER, Mmes NICOLAS, PILARD, MM. SCHIRLE, RENARD, WALKOWIAK, Mme BUSDON,  
MM. CLAISER, BOHN, ZIMNY, Mme LATTÀ, MM. STAUB, Gabriel MULLER, THISSE, IMHOFF, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, YAHIAOUI, CLAMME, MARET,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, SCHULER, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, BINTZ, MEKETYN, Mme CORDIER,  
MM. LALLOUETTE, LANG, STINCO, Mme LUDMANN, M. TREUVELOT, Mme ATTOU, MM. Vincent MULLER, RISCH, Mme GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER,  
Mme SCHWEITZER, M. YILDIRIM, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG, HELFENSTEIN, Mme NACIRI, MM. KLEIN, FRANKE, PIERSON,  
MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 0**

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 11**

M. Laurent FILLIUNG (Frémestroff) à M. Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing) ;  
Mme Amandine GUERIN, (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN (St Avold) ;  
Mme Monique BETTINGER (St Avold) à M. Umit YILDIRIM (St Avold) ;  
Mme Sarah BACH (St Avold) à Mme Carine MULLER (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI (St Avold) à M. Jean-Paul LALLOUETTE à partir du point n°4 ;  
M. Jean-Claude BREM (St Avold) à M. Pascal LAUER (St Avold) à partir du point n°4 ;  
M. Gaëtan VECCHIO (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG (St Avold) à partir du point n°4 ;  
M. Tristan ATMANIA (St Avold) à M. Jean-Paul LALLOUETTE (Machteren) à partir du point n°4 ;  
M. Alain LETULLIER (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER (St Avold) à partir du point n°4 ;  
Mme Nathalie PILI (St Avold) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) à partir du point n°5 ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS (Valmont) à M. Jean TOURSCHER (Valmont) à partir du point n°5.

• **Absent non excusé : 0**

#### Point n° 5

**OBJET** : Composition du Bureau de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

**Rapporteur** : M. Salvatore COSCARELLA, Président

En vertu des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé après l'élection du Président et des Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, à la composition du Bureau de ladite Communauté, composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

A noter qu'en vertu des dispositions de l'article L.5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Conférence des Maires devra être obligatoirement instituée dans les intercommunalités, sauf lorsque le Bureau comprend déjà l'ensemble des Maires. Seuls le Président et les Maires peuvent y participer dans le souci de renforcer le dialogue entre les communes et l'EPCI.

Ladite conférence ne dispose d'aucune compétence décisionnelle.

Ce faisant, M. le Président de la CASAS procède à la désignation provisoire des membres du Bureau.

M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Sy  
provisoire, de constituer le Bureau de la CASAS par :

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Recu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le 28/07/2020

ID : 057-200067502-20200716-CC\_20200716\_05-DE

- Le Président de la CASAS ;
- Les 13 Vice-Présidents élus en séance de ce jour, point n°4 ;
- et les deux délégués communautaires avec une délégation de fonction nommés par M. le Président de la CASAS.

M. le Président de la CASAS précise à l'assemblée que la composition du Bureau sera appelée à évoluer ultérieurement et sa composition actuelle est imperative pour traiter les nombreux dossiers en instance et faire adopter notamment le Budget Primitif 2020.

La conférence des Maires ayant été actée à l'unanimité par l'assemblée Communautaire, appelée à se réunir de manière régulière, M. le Président procède à l'élection des membres du Bureau tels que proposés, qui donne les résultats suivants:

Votants : 79  
Ont voté pour : 73  
Ont voté contre : 1  
Se sont abstenus : 5

Au vu de ces résultats, M. le Président déclare installé comme membres du Bureau, les Conseillers Communautaires suivants :

M. Gaston ADIER  
M. Jean-Jacques BALLEVRE  
M. Robert BINTZ  
M. Salvatore COSCARELLA  
M. Antoine FRANKE  
M. Bernard JACQUOT  
M. Jean MEKETYN  
M. Philippe RENARD  
M. Emmanuel SCHULER  
M. Bernard TREUVELOT  
M. Gabriel WALKOWIAK  
M. Romuald YAHIAOUI  
M. Umit YILDIRIM  
M. Didier ZIMNY

+ 2 délégués communautaires avec délégation de fonction.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 27 juillet 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

• Conseillers élus : 79 ..... • En exercice : 79.....

• Présents : 68

M. Salvatore COSCARELLA, Président  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, BORN, BADO, DELLES, THIS, MAYOT, ADIER, Mmes NICOLAS, PILARD, MM. SCHIRLE, RENARD, WALKOWIAK, Mme BUSDON,  
MM. CLAISER, BOHN, ZIMNY, Mme LATTA, MM. STAUB, Gabriel MULLER, THISSE, IMHOFF, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, YAHIAOUI, CLAMME, MARET,  
MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, SCHULER, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, BINTZ, MEKETYN, Mme CORDIER,  
MM. LALLOUETTE, LANG, STINCO, Mme LUDMANN, M. TREUVELOT, Mme ATTOU, MM. Vincent MULLER, RISCH, Mme GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER,  
Mme SCHWEITZER, M. YILDIRIM, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG, HELFENSTEIN, Mme NACIRI, MM. KLEIN, FRANKE, PIERSON,  
MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• Absent représenté par son suppléant : 0

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 11

M. Laurent FILLIUNG (Frémestroff) à M. Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing) ;  
Mme Amandine GUERIN, (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN (St Avold) ;  
Mme Monique BETTINGER (St Avold) à M. Umit YILDIRIM (St Avold) ;  
Mme Sarah BACH (St Avold) à Mme Carine MULLER (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI (St Avold) à M. Tristan ATMANIA (St Avold) à partir du vote du 4<sup>ème</sup> Vice-Président ;  
M. Jean-Claude BREM (St Avold) à M. Pascal LAUER (St Avold) à partir du point n°4 ;  
M. Gaélan VECCHIO (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG (St Avold) à partir du point n°4 ;  
M. Tristan ATMANIA (St Avold) à M. Jean-Paul LALLOUETTE (Macheren) à partir du point n°4 ;  
M. Alain LETULLIER (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER (St Avold) à partir du point n°4 ;  
Mme Nathalie PILI (St Avold) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) à partir du point n°5 ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS (Valmont) à M. Jean TOURSCHER (Valmont) à partir du point n°5.

• Absent non excusé : 0

#### Point n° 6

**OBJET** : Délégations accordées à M. le Président de la Communauté d'Agglomération par le Conseil Communautaire en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Rapporteur** : M. Salvatore COSCARELLA, Président

Le Conseil Communautaire peut donner délégation à Monsieur le Président de la CASAS en vertu des dispositions des articles L.2122-2, L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les dispositions suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés intercommunales ;
2. De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Communautaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de l'EPCI qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
3. De procéder dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget et de passer à cet effet les actes nécessaires, y compris les

opérations de couvertures des risques de taux de change, après avoir rec  
Bureau et des instances communautaires compétentes ;

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le 28/07/2020

ID : 057-200067502-20200716-CC\_20200716\_06-DE

Les emprunts pourront être :

- A court, moyen ou long terme et éventuellement sous forme obligataire,
- Avec possibilités d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- Au taux d'intérêt et/ou indexé (révisable ou variable), à taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêts,
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président, pourra à son initiative :

- exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;
  5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
  6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes et de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules intercommunaux ;
  7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
  8. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  9. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
  10. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
  11. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (France Domaine), le montant des offres de l'EPCI à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
  12. De donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de l'intercommunalité préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
  13. De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

14. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants -- EONIA, T4M, EVRIBOR -- ou un taux fixe !
15. D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L.214-1-1 du Code de l'Urbanisme, au nom de l'EPCI dans les conditions fixées par le Conseil Communautaire, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ;
16. D'exercer au nom de l'EPCI le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le Conseil Communautaire ;
17. De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de l'intercommunalité ;
18. D'autoriser, au nom de l'intercommunalité, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
19. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
20. D'exercer, au nom de l'EPCI, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que l'EPCI en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Communautaire ;
21. De donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de l'EPCI préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
22. De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Communautaire, l'attribution de subventions ;
23. D'exercer au nom de l'intercommunalité, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L.151-37 du Code Rural et de la Pêche Maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
24. De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux ;
25. D'exercer au nom de l'EPCI, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
26. D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement ;
27. D'intenter, au nom de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie, les actions en justice ou défendre les intérêts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter tant en première instance qu'en appel de cassation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'une citation directe ou toute autre action qu'elle que puisse être sa nature, avec les tiers dans la limite de 5 000 € pour les intercommunalités de 50 000 habitants et plus.



Le Président de la CASAS pourra se faire assister par l'avocat de son choix dans le respect des dispositions réglementaires ;

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le 28/07/2020

ID : 057-200067502-20200716-CC\_20200716\_06-DE

28. D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement ;
29. De se constituer partie civile aux côtés des agents intercommunaux conformément aux dispositions de l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, qui stipule que « la collectivité est subrogée dans les droits éventuels du fonctionnaire victime d'un accident provoqué par un tiers jusqu'à concurrence des charges qu'elle a supportées ou supporte du fait de cet accident » ;

.....

Sauf disposition contraire dans la délibération du Conseil Communautaire portant délégation, les décisions prises par le Président en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un Vice-Président de la CASAS ou le Directeur Général des Services de la CASAS, agissant par délégation du Président, dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Président, par le Conseil Communautaire ;

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire ;

Le Conseil Communautaire peut toujours mettre fin à la délégation ;

Le Conseil Communautaire est invité à donner tous pouvoirs au Président en vue de l'application des dispositions susvisées à compter de la séance de ce jour et cela jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Communautaire.

#### **Décision du Conseil Communautaire :**

Les membres de l'assemblée communautaire interpellent Monsieur le Président de la CASAS sur les modalités de cette délégation dans différentes compétences et notamment les finances.

M. le Président de la CASAS fait part à l'assemblée que cette délégation de pouvoirs, l'oblige à rendre compte de toutes les décisions prises, énoncées dans la présente délibération, à l'égard du Conseil Communautaire.

La délibération soumise au vote du Conseil Communautaire est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 27 juillet 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 16 JUILLET 2020

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 68**

M. Salvatore COSCARELLA, Président

Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,

MM. KONIECZNY, BALLEVRE, JACQUOT, BORN, BADO, DELLES, THIS, MAYOT, ADIER, Mmes NICOLAS, PILARD, MM. SCHIRLE, RENARD, WALKOWIAK, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, ZIMNY, Mme LATTA, MM. STAUB, Gabriel MULLER, THISSE, IMHOFF, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, YAHIAOUI, CLAMME, MARET, MM. GROSS, KAPFER, BALLIE, SCHULER, Mme HOMBOURGER, M. GRESSET, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, BINTZ, MEKETYN, Mme CORDIER, MM. LALLOUETTE, LANG, STINCO, Mme LUDMANN, M. TREUVELOT, Mme ATTOU, MM. Vincent MULLER, RISCH, Mme GUERRIERO, MM. MICK, MENIERE, STEINER, Mme SCHWEITZER, M. YILDIRIM, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, MM. LAUER, GAUDIG, HELFENSTEIN, Mme NACIRI, MM. KLEIN, FRANKE, PIERSON, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absent représenté par son suppléant : 0**

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 11**

M. Laurent FILLIUNG (Frémestroff) à M. Antoine FRANKE (Vahl-Ebersing) ;

Mme Amandine GUERIN, (St Avold) à M. Pascal HELFENSTEIN (St Avold) ;

Mme Monique BETTINGER (St Avold) à M. Umit YILDIRIM (St Avold) ;

Mme Sarah BACH (St Avold) à Mme Carine MULLER (St Avold) ;

M. André WOJCIECHOWSKI (St Avold) à M. Tristan ATMANIA (St Avold) à partir du vote du 4<sup>ème</sup> Vice-Président ;

M. Jean-Claude BREM (St Avold) à M. Pascal LAUER (St Avold) à partir du point n°4 ;

M. Gaëtan VECCHIO (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG (St Avold) à partir du point n°4 ;

M. Tristan ATMANIA (St Avold) à M. Jean-Paul LALOUETTE (Macheren) à partir du point n°4 ;

M. Alain LETULLIER (St Avold) à Mme Raymonde SCHWEITZER (St Avold) à partir du point n°4 ;

Mme Nathalie PILI (St Avold) à M. Gabriel MULLER (Folschviller) à partir du point n°5 ;

Mme Olga KLUCZYK-WEISS (Valmont) à M. Jean TOURSCHER (Valmont) à partir du point n°5.

• **Absent non excusé : 0**

#### Point n° 7

**OBJET : Lecture de la charte de l'Elu local.**

**Rapporteur : M. Salvatore COSCARELLA, Président**

En exécution de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 qui vise à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, il est rappelé à l'assemblée communautaire les dispositions de l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

‘Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élus local, document ci-annexé, dont Le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie remet un exemplaire à chaque conseiller communautaire et en donne lecture.

## CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Conseil Communautaire prend acte de la Charte de l'Élu local dont la lecture est faite par Mme Malika ATTOU.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 27 juillet 2020  
Le Président,

S. COSCARELLA

